



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Publication de faillite/appeal aux créanciers

Date de publication: SHAB, KABGE - 03.09.2019

Numéro de publication: KK02-0000006971

Canton: GE

Entité de publication:

Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, 1211
Genève 6

Publication de faillite/appeal aux créanciers ARCTIC CONSULTING SA

Débiteurs:

ARCTIC CONSULTING SA

Rue Adrien-LACHENAL, 1207 Genève

Suisse

Type de procédure de faillite : sommaire

Date de l'ouverture de la faillite : 18.12.2018

Remarques juridiques:

Les créanciers du failli et ceux qui ont des revendications à faire valoir sont sommés de produire leurs créances ou revendications au point de contact dans le délai indiqué et de lui remettre leurs moyens de preuve (titres, extraits de livres, etc.). Les débiteurs du failli doivent s'annoncer auprès du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 2, CP). Ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont sommés de les mettre à la disposition du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 3, CP). Ils seront déchus de leur droit de préférence, sauf excuse suffisante. Le point de contact indiqué vaut aussi pour les intéressés demeurant à l'étranger.

Publication selon les art. 231 et 232 LP, 29 et 123 ORFI.

Délai : 1 mois

Fin du délai: 04.10.2019

Point de contact:

Office des faillites de l'Etat Genève Route de Chêne 54, Post-fach 1211 Genève 6

Remarques:

Pour tout renseignement:

Groupe 1 + 41 22 3888901

F20190169